

Cabinet Guy BOUTILLOT

**Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes
Compagnie d'Aix en Provence
Lieu dit Le Cengle
653, Route de Chateauneuf Le Rouge
13100 Beaurecueil
TEL : 06 85 03 37 78**

e.mail gboutillot-cac@orange.fr

Jean GRUEAU

**Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes
Compagnie d'Aix-en-Provence
Résidence de La Tour d'Aygosi
67, Cours Gambetta
13 100 Aix-en-Provence
TEL : 04 42 27 48 48
FAX : 04 42 26 90 91**

e.mail cab.grueau@wanadoo.fr

SODITECH INGENIERIE

Les Gabians

Z.I. La Frayère

1, Bis Allée des Gabians

06150 CANNES LA BOCCA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

AU 31 DECEMBRE 2010



Inscrits à l'ordre des Experts Comptables, Tableau de Marseille

SIRET 31723412800021 - APE 741C

SIRET 329 143 663 00030 - APE 741C

Cabinet Guy BOUTILLOT

**Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes
Compagnie d'Aix en Provence
Lieu dit Le Cengle
653, Route de Chateauneuf Le Rouge
13100 Beaurecueil
TEL : 06 85 03 37 78**

e.mail gboutillot-cac@orange.fr

Jean GRUEAU

**Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes
Compagnie d'Aix-en-Provence
Résidence de La Tour d'Aygosi
67, Cours Gambetta
13 100 Aix-en-Provence
TEL : 04 42 27 48 48
FAX : 04 42 26 90 91
e.mail cab.grueau@wanadoo.fr**

**SA SODITECH INGENIERIE
Les Gabians
ZI La frayère
1, Bis Allée des Gabians
06150 CANNES LA BOCCA**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce
(article 101 de la loi du 24 juillet 1966).

Mesdames, Messieurs,

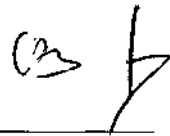
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A ce titre, nous devons vous signaler :



Cabinet Guy BOUTILLOT

**Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes
Compagnie d'Aix en Provence
Lieu dit Le Cengle
653, Route de Chateauneuf Le Rouge
13100 Beaurecueil
TEL : 06 85 03 37 78**

e.mail gboutillot-cac@orange.fr

Jean GRUEAU

**Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes
Compagnie d'Aix-en-Provence
Résidence de La Tour d'Aygosi
67, Cours Gambetta
13 100 Aix-en-Provence
TEL : 04 42 27 48 48
FAX : 04 42 26 90 91
e.mail cab.grueau@wanadoo.fr**

- la poursuite dans l'exercice de conventions conclues antérieurement,
- les conventions nouvelles.

1. CONVENTIONS ANTERIEURES

Les conventions suivantes conclues antérieurement se sont poursuivies dans l'exercice.

1.1 CONVENTIONS AVEC LA SARL AGIDESS

Est concerné :

Président du Conseil d'Administration

M. CAILLE

La société SODITECH INGENIERIE a consenti une caution au profit de ATRADIUS à fin de garantir la caution d'entreprise de travail temporaire de la société AGIDESS (151 700 Euros).

La SA SODITECH INGENIERIE a consenti des avances (compte courant, client et fournisseur) à la SARL AGIDESS pour un montant net de :

- Avances à la SARL AGIDESS, débiteur de 7 932,39 Euros

Les soldes des comptes clients et fournisseurs entre les sociétés AGIDESS ET SODITECH INGENIERIE sont de :

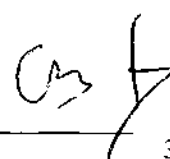
- solde compte fournisseurs en faveur d'AGIDESS de 313 395,38 Euros
- solde compte clients en faveur de SODITECH INGENIERIE de 198 849,28 Euros

1.2. CONVENTIONS AVEC LA SRL SODITECH LTDA (Brésil)

Est concerné :

Président du Conseil d'Administration

Mr CAILLE



Inscrits à l'ordre des Experts Comptables, Tableau de Marseille

SIRET 31723412800021 - APE 741C

SIRET 329 143 663 00030 - APE 741C

Cabinet Guy BOUTILLOT

**Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes
Compagnie d'Aix en Provence
Lieu dit Le Cengle
653, Route de Chateaufort Le Rouge
13100 Beaurecueil
TEL : 06 85 03 37 78**

e.mail gboutillot-cac@orange.fr

Jean GRUEAU

**Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes
Compagnie d'Aix-en-Provence
Résidence de La Tour d'Aygosi
67, Cours Gambetta
13 100 Aix-en-Provence
TEL : 04 42 27 48 48
FAX : 04 42 26 90 91**

e.mail cab.grueau@wanadoo.fr

La SA SODITECH INGENIERIE a consenti des avances (compte courant, client et fournisseur) à la société SODITECH LTDA pour un montant net de :

- Avances à la SODITECH LTDA, débiteur de	5 264,52 Euros
- solde compte clients en faveur de SODITECH INGENIERIE de	476 805,76 Euros
-solde compte fournisseurs en faveur de SODITECH LTDA	166 035,77 Euros

- SODITECH INGENIERIE n'a pas facturé de frais de gestion à sa filiale au titre de l'exercice 2010.

1.3. CONTRAT GARANTIE SOCIALE CHOMAGE

Est concerné :

Président du Conseil d'Administration

Mr Maurice CAILLE

Un contrat garantie sociale de chômage a été souscrit au profit de Monsieur Maurice CAILLE. La cotisation annuelle a été de 6 184 €

1.4. CONTRAT DE TRAVAIL

Est concernée :

Actionnaire détenant plus de 10% du capital social

Melle Madenn CAILLE

Melle Madenn CAILLE est salariée de la société en qualité de Directrice Financière, selon un contrat de travail à durée indéterminée en date du 5 janvier 2009.
Son salaire brut est de 4 080 € mensuel.



Cabinet Guy BOUTILLOT

Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes
Compagnie d'Aix en Provence
Lieu dit Le Cengle
653, Route de Chateauneuf Le Rouge
13100 Beaurecueil
TEL : 06 85 03 37 78

e.mail gboutillot-cac@orange.fr

Jean GRUEAU

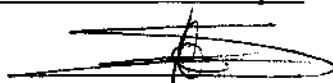
Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes
Compagnie d'Aix-en-Provence
Résidence de La Tour d'Aygosi
67, Cours Gambetta
13 100 Aix-en-Provence
TEL : 04 42 27 48 48
FAX : 04 42 26 90 91
e.mail cab.grueau@wanadoo.fr

2. CONVENTION NOUVELLE

Aucune convention nouvelle nous a été signalée dans l'exercice.

Fait à Aix en Provence,
le 29 Avril 2011

Le Commissaire aux Comptes



Guy BOUTILLOT

Le Commissaire aux Comptes



Jean GRUEAU

Membres de la Compagnie d'Aix en Provence